



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Air Littoral

Question orale n° 464

Texte de la question

La compagnie aérienne Air Littoral a rencontré des difficultés qui ont abouti à son dépôt de bilan. Celle-ci assurait, notamment, la desserte de la ville de Béziers représentant un bassin de population important pour la région Languedoc-Roussillon. M. Paul-Henri Cugnenc à la suite des nombreuses inquiétudes qu'il a perçues dans la population, interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'avenir de cette compagnie et sur la nécessaire pérennisation des liaisons au départ de Béziers, avec notamment Paris, essentielle pour tout l'Ouest du département de l'Hérault et pour une part importante du département de l'Aude. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il a connaissance d'éventuels repreneurs et l'état de sa réflexion au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

DESSERTE AÉRIENNE DE BÉZIERS

M. le président. La parole est à M. Paul-Henri Cugnenc, pour exposer sa question, n° 464, relative à la desserte aérienne de Béziers.

M. Paul-Henri Cugnenc. Monsieur le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, la compagnie aérienne Air Littoral a rencontré les difficultés que nous savons, et qui ont abouti à son dépôt de bilan.

Air Littoral assurait la desserte de bon nombre d'aéroports du Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement la desserte exclusive de quelques aéroports, dont celui de Béziers. Vous comprendrez qu'il soit aujourd'hui au centre de mes préoccupations.

Me faisant l'écho des nombreuses inquiétudes perçues dans la population et dans le monde économique, je me permets de vous interroger sur l'avenir de ce dossier et sur la nécessaire pérennisation des vols au départ de Béziers, en direction notamment de Paris, liaisons essentielles pour tout l'ouest du département de l'Hérault et pour une partie non négligeable de celui de l'Aude, particulièrement le Narbonnais.

De surcroît, avec la jonction prochaine de l'autoroute A 75 Paris - Clermont-Ferrand avec l'autoroute A9, le bastion économique biterrois est en plein essor économique et ne saurait se passer de desserte régulière avec Paris. La suite de cette affaire dépendra évidemment de la mobilisation et de la sélection des éventuels repreneurs, mais aussi de la volonté du Gouvernement.

Au nom de tous les habitants de la sixième circonscription de Béziers, mais aussi de tout l'ouest du département de l'Hérault, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître votre analyse et l'état de votre réflexion sur ce dossier d'une importance économique vitale.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Vous avez bien raison, monsieur

Cugnenc, de poser cette question : je sais à quel point vous vous êtes, depuis le début, personnellement mobilisé pour défendre la desserte de Béziers et l'avenir de la compagnie Air Littoral.

L'avenir de cette compagnie a de quoi nous inquiéter. Air Littoral traverse actuellement une période difficile et nous avons bien conscience de l'importance des liaisons avec la région Languedoc-Roussillon et particulièrement de la liaison Paris-Béziers, pour la ville de Béziers, vous avez raison de le rappeler, pour une partie de l'Aude et pour l'ensemble du département de l'Hérault.

Air Littoral, a, vous le savez, déjà été aidée par l'Etat : elle a bénéficié d'un prêt du Fonds de développement économique et social et de très larges facilités de paiement pour de nombreuses charges publiques.

Malheureusement, et malgré les efforts déployés par les élus, vous-même, le président Blanc et beaucoup d'autres, Air Littoral a déposé son bilan le 21 août dernier. Le tribunal de commerce de Montpellier a placé la compagnie en redressement judiciaire, assorti d'une période d'observation qui court jusqu'au 27 octobre.

A ce jour, dix candidats à la reprise de tout ou partie du groupe Air Littoral, qui comprend la compagnie Air Littoral, le centre de maintenance Air Littoral Industrie, important au termes d'emplois, et l'Ecole supérieure des métiers de l'aéronautique, se sont manifestés. Cinq de ces candidats ont déposé une offre portant sur la compagnie aérienne elle-même. Il appartient maintenant au tribunal de commerce de Montpellier de statuer sur ces projets de reprise et de retenir les meilleurs pour l'avenir de la compagnie, dans l'intérêt naturellement de ses salariés, mais également de l'économie de votre région et plus généralement du transport aérien.

Air Littoral a beaucoup d'atouts, en premier lieu la qualité, reconnue, de ses personnels. Nous avons donc l'espoir d'une solution viable de reprise ; je souhaite, je le dis au nom du Gouvernement, que soit retenu le projet qui permette de préserver le plus grand nombre d'emplois, la plus grande part de l'activité de la compagnie et le plus grand nombre de dessertes.

Pour ce qui concerne le département de l'Hérault et plus particulièrement la desserte de Béziers, le Gouvernement mettra tout en oeuvre afin que le repreneur désigné puisse bénéficier rapidement de toutes les autorisations nécessaires pour la poursuite de l'activité de transporteur aérien.

La liaison Paris-Béziers est rentable et nous avons bon espoir qu'elle soit reprise. L'affaire est plus compliquée pour Nîmes, dont la desserte pose des difficultés du fait de la concurrence du TGV et de la proximité de l'aéroport de Montpellier-Méditerranée. Mais dans le cas de Béziers, la desserte aérienne s'appuie sur une réelle autonomie. Nous ferons tout à vos côtés pour la préserver et nous sommes persuadés qu'elle se poursuivra dans les meilleures conditions possibles. Il nous faut maintenant attendre le 27 octobre.

M. le président. La parole est à M. Paul-Henri Cugnenc.

M. Paul-Henri Cugnenc. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de cet engagement du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 464

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7719

Réponse publiée le : 15 octobre 2003, page 8475

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 octobre 2003